

Duplicata

GREFFE  
DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE CAEN

R E C E P I S S E D E D E P O T

PLACE GAMBETTA - BP 555  
14037 CAEN CEDEX  
TEL : 02.31.85.40.00  
TELECOPIE : 02.31.79.16.19

GIE NOFITEX

LE TRIFIDE  
RUE CLAUDE BLOCH  
14050 CAEN CEDEX

V/REF :  
N/REF : 93 B 203 / A-437

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN CERTIFIE  
QU'IL LUI A ETE DEPOSE, A LA DATE DU 18/02/2000, SOUS LE NUMERO A-437,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 29/12/1999

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

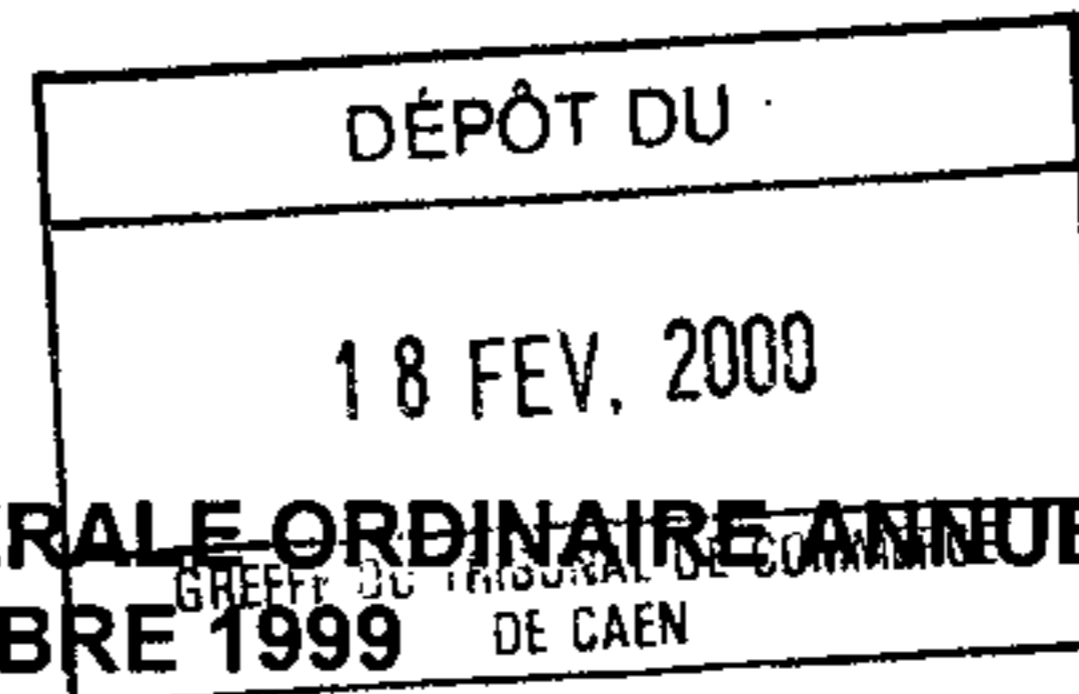
... CONCERNANT LA SOCIETE  
RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES "LES MATINES"  
SOCIETE ANONYME  
TOUR DE PARIS  
CAEN  
14000 CAEN

R.C.S. CAEN 390 765 675 (93 B 203)

LE GREFFIER



**RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES "LES MATINES"**  
**Société Anonyme au capital de F. 3.162.000**  
**Siège Social : 10 route de Paris 14000 CAEN**  
**CAEN B 390 765 675**



**EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 29 DECEMBRE 1999**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de mettre fin de façon anticipée au mandat de Madame Madeleine VOVARD et désigne en qualité de nouveaux administrateurs :

- Madame Denise LELOUP, demeurant Résidence Plein Ciel, 15 Bd Richemont, 14000 CAEN,
- Monsieur Daniel BOUCHERIE, demeurant Résidence du Parc, 8 avenue du 43<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie, 14000 CAEN

Les nouveaux administrateurs sont nommés pour la durée prévue par les dispositions statutaires et légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**CINQUIEME RESOLUTION**

Les mandats de Monsieur Francis WINDSOR, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Marcel BROUSSOT, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme  
Le Président du  
Conseil d'Administration